

MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°37/2022**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés: MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

La commune possède une partie de domaine public de 50 m² à St Antoine, hameau du port, localisée en jaune sur le plan cadastral ci-joint.

Cette bande de terrain du domaine public communal n'a plus d'intérêt pour la commune, n'étant plus nécessaire à la circulation des piétons ou des véhicules.

Il est donc proposé de procéder à son déclassement du domaine public de la commune et à son intégration dans le domaine privé de cette dernière.

Dans le cas d'espèce, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la voie routière, ce déclassement relève d'une simple décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

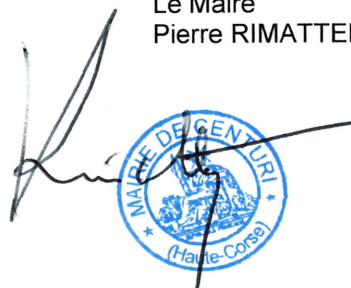

- D'approuver le déclassement de la partie du domaine public communal citée ci dessus, située au hameau du Port, et figurant en jaune sur le plan joint

- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



Commune de CENTURI

Domaine Public Communal
"Acquisition AGOSTINI"

Regularisation au droit
des parcelles E 226 - E 227

Plan de morcellement
Echelle : 1/100

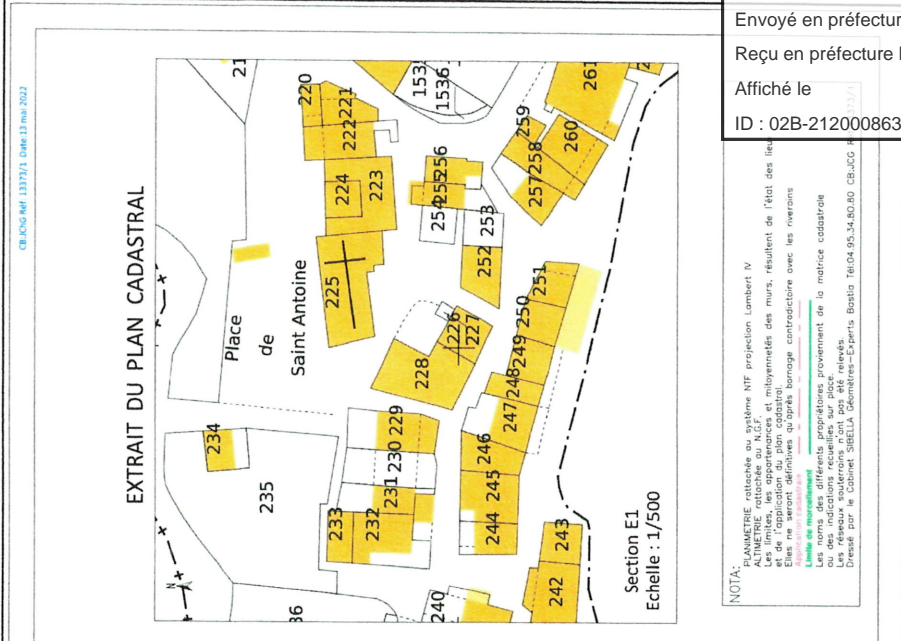
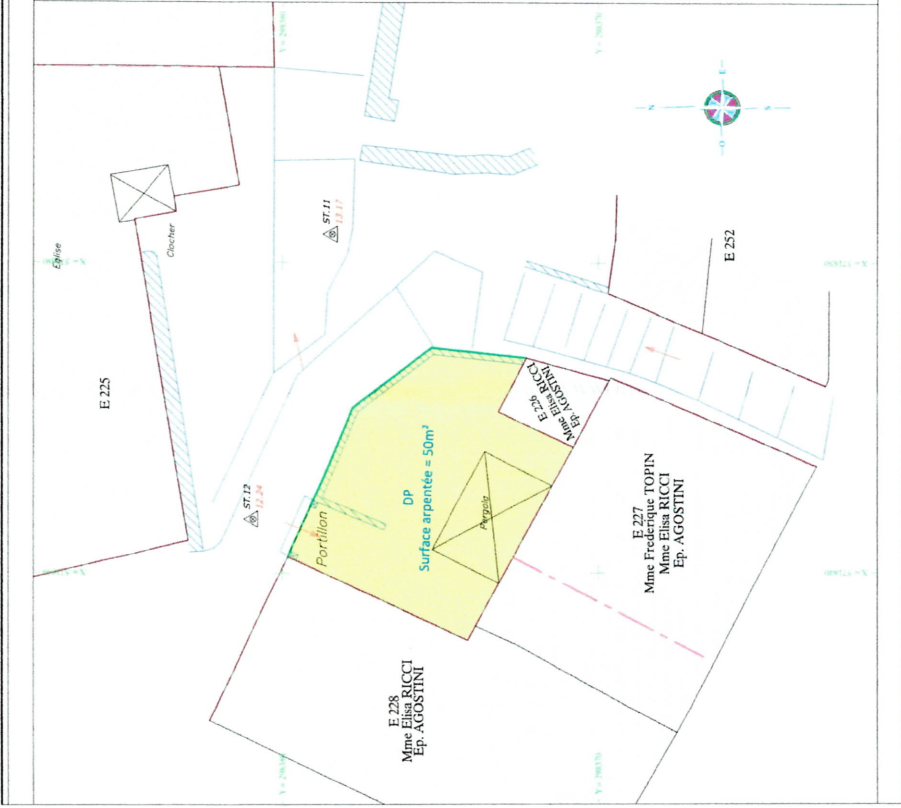
INDICE	DATE	MODIFICATIONS
A		
B		
C		
D		
E		
F		

Bureau de Bastia
Les Terrasses du Tempo - Bâtiment C
Rue Père André Marie - 20200 Bastia
Bureau de Porto-Vecchio
Immeuble Campo Stefano
Les quatre Chemins - 20257 Porto-Vecchio
Bureau de Bigugliu
Rue de la République - 20257 Bigugliu
Bureau de Figari
Boulevard de Figari - 20220 Figari



Ref: 13372/1
SRef: 12551/1
SRef: 12929/1

Dressé le: 28/04/2022



NOTA: L'ALTIMETRE rattaché au système NIF projection Lambert IV ALTIMETRE rattaché au N.G.F. Les limites, les appartenances et moyennetés des murs, résultent de l'état des lieux. Elles ne seront définies qu'après bornage contradictoire avec les riverains.

Les noms des différents propriétaires proviennent de la matrice cadastrale ou des indications recueillies sur place.

Dressé par le Cabinet SIBELLA Geometres-Experts Bastia Tél: 04.95.34.80.80 CB:JCG

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 02B-212000863-20220701-037_2022-DE



MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°37/2022**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

La commune possède une partie de domaine public de 50 m² à St Antoine, hameau du port, localisée en jaune sur le plan cadastral ci-joint.

Cette bande de terrain du domaine public communal n'a plus d'intérêt pour la commune, n'étant plus nécessaire à la circulation des piétons ou des véhicules.

Il est donc proposé de procéder à son déclassement du domaine public de la commune et à son intégration dans le domaine privé de cette dernière.

Dans le cas d'espèce, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la voie routière, ce déclassement relève d'une simple décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :



- D'approuver le déclassement de la partie du domaine public communal citée ci dessus, située au hameau du Port, et figurant en jaune sur le plan joint

- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



Commune de CENTURI

Domaine Public Communal
"Acquisition AGOSTINI"

Regularisation au droit
des parcelles E 226 - E 227

Plan de morcellement
Echelle : 1/100

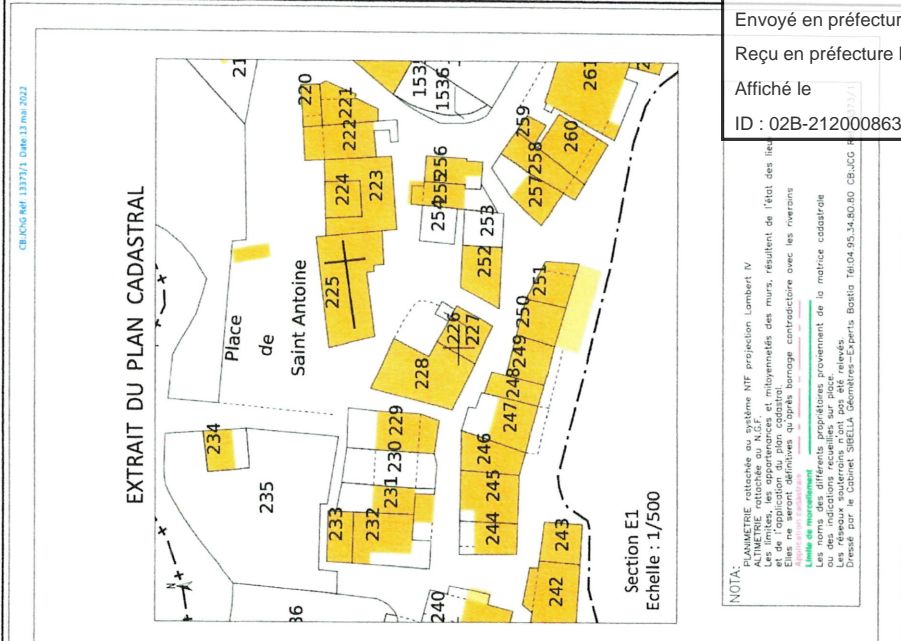
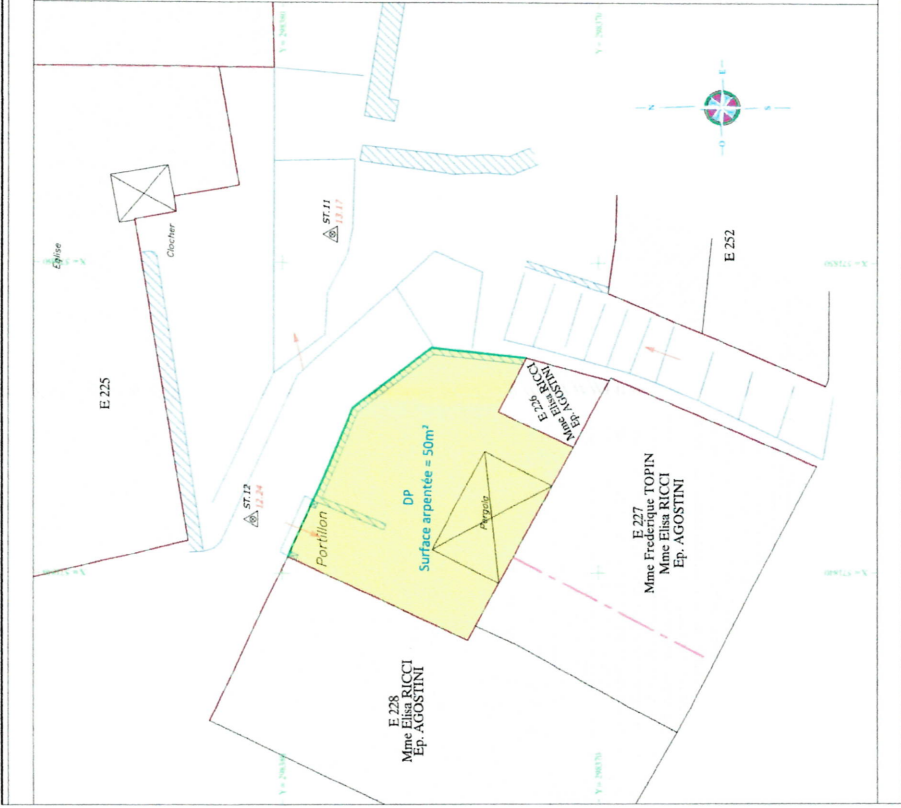
INDICE	DATE	MODIFICATIONS
A		
B		
C		
D		
E		
F		

Bureau de Bastia
Les Terrasses du Tempo - Bâtiment C
Rue Père André Marie - 20200 Bastia
Bureau de Porto-Vecchio
Immeuble Campo Stefano
Les quatre Chemins - 20257 Porto-Vecchio
Bureau de Bigugliu
Rue de la République - 20257 Bigugliu
Bureau de Figari
Boulevard de Figari - 20220 Figari



Ref: 13372/1
SRef: 12551/1
SRef: 12929/1

Dressé le: 28/04/2022



Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 02B-212000863-20220701-037_2022-DE



NOTA: L'ANNEXE relative au système NTF projection Lambert IV
ALTIMETRE rattaché au N.G.F.
Les limites, les appartenances et moyennements des murs, résultent de l'état des lieux
Elles ne seront définies qu'après homologation contradictoire avec les riverains
L'Etat de la propriété
Les noms des différents propriétaires proviennent de la matrice cadastrale
ou des indications recueillies sur place
Dressé par le Cabinet SIBELLA Géomètres-Experts Bastia Tél: 04.95.34.80.80 CB:JCG

**MAIRIE DE CENTURI**

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°38/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

La commune a confié par délibération n° 33/2021 en date du 24 mai 2021, au groupement HAMAC PAYSAGE ET MEDIATERRA une étude de mise en valeur des sites patrimoniaux de la commune.

Cette étude s'est conclue en mettant en évidence les sites prioritaires à traiter, et en proposant les avant-projets d'aménagement correspondants.

L'un des projets présentés est celui du lavoir de St Antoine, de l'espace public attenant, et du parvis de l'église.

Le plan d'aménagement envisagé, joint en annexe à la présente délibération, comporte les volets suivants :

- reprise du parvis de l'église et de l'escalier en demi cercle en pierre locale,
- création de gradins en pierre accolés au mur de soutènement du parking,
- restauration du lavoir (charpente, couverture en lauzes, dallages),
- traitement de l'espace public en tuf stabilisé,
- aménagement d'un cheminement pour handicapés depuis le parking jusqu'aux ruelles de descente au port,
- plantations adaptées aux embruns.

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 274 000 €TTC (246 243,50 € HT). Cette opération sera financée par le budget communal avec les concours extérieurs de l'État et de la Collectivité de Corse sollicités par la présente délibération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet d'aménagement présenté en annexe à cette délibération, et l'estimation du projet correspondant.
- De solliciter pour la réalisation de ce projet les aides financières, mobilisables pour un projet de cette nature, de l'État et la Collectivité de Corse et de ses Offices.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire, Pierre RIMATTEI



PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

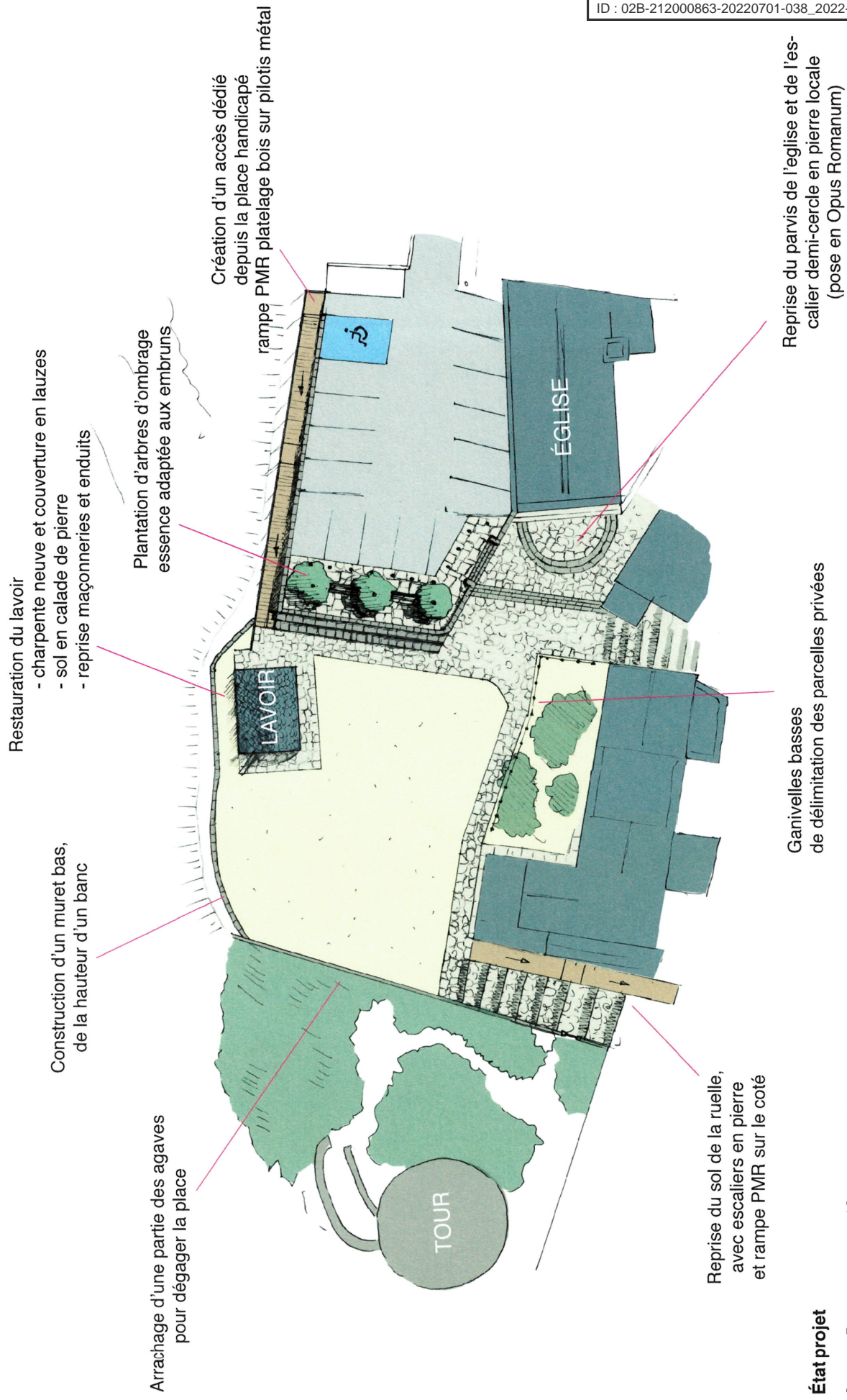
ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE



État existant

PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



État existant

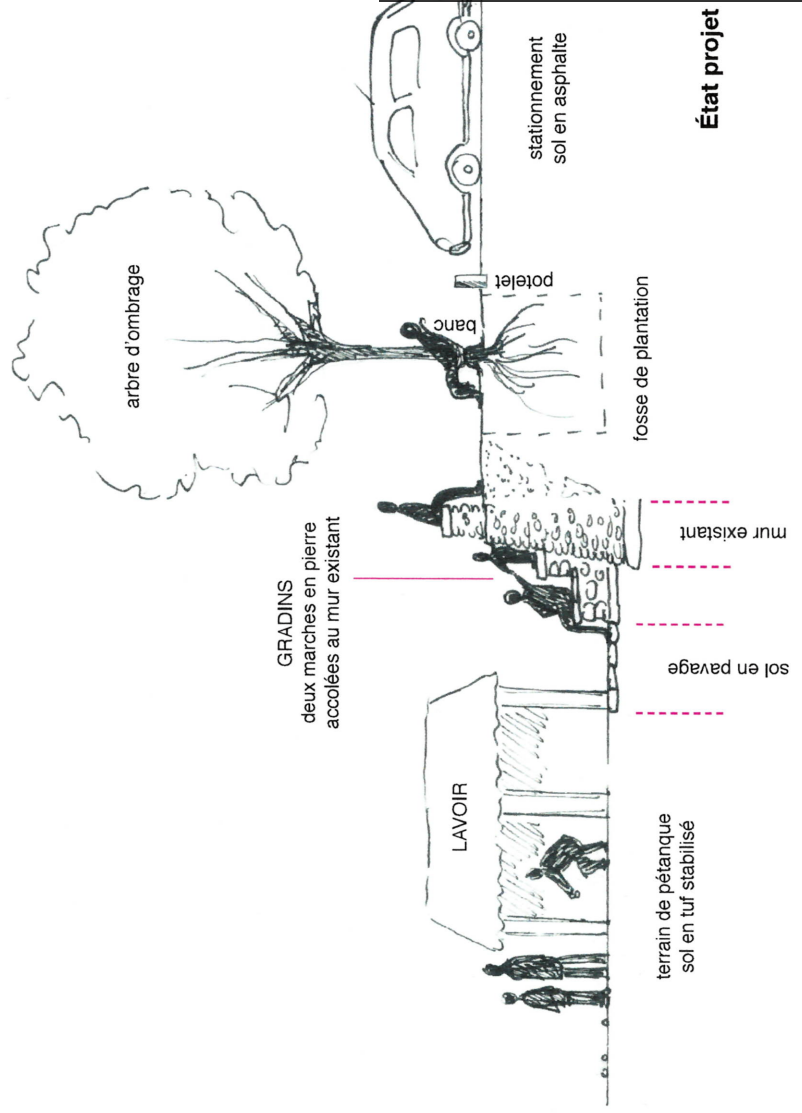
La place est encombrée d'éléments hétéroclites, le parvis de l'église est mangé par le parking et son mur de soutènement.



État existant

Un beau mur de soutènement en pierres locales, partiellement recouvert de ciment.

Mur à restaurer : purge du ciment en surface, reprise des joints sur les parties déchaussées, démolition du murets bas en pied de talus, dégagement de la terre jusqu'aux fondations du mur.



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Bersier
Levrault

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE

PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



La surface de stationnement entre en concurrence avec l'espace de la Chapelle Sant'Antone.

Pour permettre la **mise en valeur du fronton**, on prévoit le **recul des véhicules** et la **création d'un parvis**.

Le crépis et la peinture jaune actuellement en place nuisent à la qualité de l'en-semble. Il pourrait être envisagé de **finaliser la restauration de la chapelle** par la reprise de ces enduits extérieurs, en collaboration avec l'association des «amis de la chapelle Saint Antoine du port».



La placette est encombrée d'éléments hétéroclites : muret, poteaux, arbustes.

Le **dégagement de l'espace central** mettra en valeur la vue tout en facilitant les usages. Les limites privées seront matérialisées par des clôtures en ganivelles basses ou des murets bas.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE

Berger
Levrault

PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



La **restauration du lavoir** participera à l'amélioration de la qualité de la placette.

Les maçonneries seront reprises ponctuellement, la toiture entièrement remplacée par une couverture en lauzes, les enduits seront entièrement décrottés puis refait à la chaux avec la technique locale, les sols seront réalisés en calade et dallage de pierre locale.

Un muret bas sera construit pour sécuriser la falaise tout en **soulignant la vue sur le large**.



Les ruelles d'accès à la placette seront requalifiées par la reprise d'emmarchements en calade traditionnelle en s'inspirant des portions anciennes de ruelles encadrées en place. Un accès PMR sera aménagé.

La végétation sera dégagée pour **ouvrir des vues sur la mer**.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE

MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°38/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

La commune a confié par délibération n° 33/2021 en date du 24 mai 2021, au groupement HAMAC PAYSAGE ET MEDIATERRA une étude de mise en valeur des sites patrimoniaux de la commune.

Cette étude s'est conclue en mettant en évidence les sites prioritaires à traiter, et en proposant les avant-projets d'aménagement correspondants.

L'un des projets présentés est celui du lavoir de St Antoine, de l'espace public attenant, et du parvis de l'église.

Le plan d'aménagement envisagé, joint en annexe à la présente délibération, comporte les volets suivants :

- reprise du parvis de l'église et de l'escalier en demi cercle en pierre locale,
- création de gradins en pierre accolés au mur de soutènement du parking,
- restauration du lavoir (charpente, couverture en lauzes, dallages),
- traitement de l'espace public en tuf stabilisé,
- aménagement d'un cheminement pour handicapés depuis le parking jusqu'aux ruelles de descente au port,
- plantations adaptées aux embruns.

Le coût de l'ensemble de l'opération est estimé à 274 000 €TTC (246 243,50 € HT). Cette opération sera financée par le budget communal avec les concours extérieurs de l'État et de la Collectivité de Corse sollicités par la présente délibération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet d'aménagement présenté en annexe à cette délibération, et l'estimation du projet correspondant.
- De solliciter pour la réalisation de ce projet les aides financières, mobilisables pour un projet de cette nature, de l'État et la Collectivité de Corse et de ses Offices.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire, Pierre RIMATTEI



PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



État existant

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

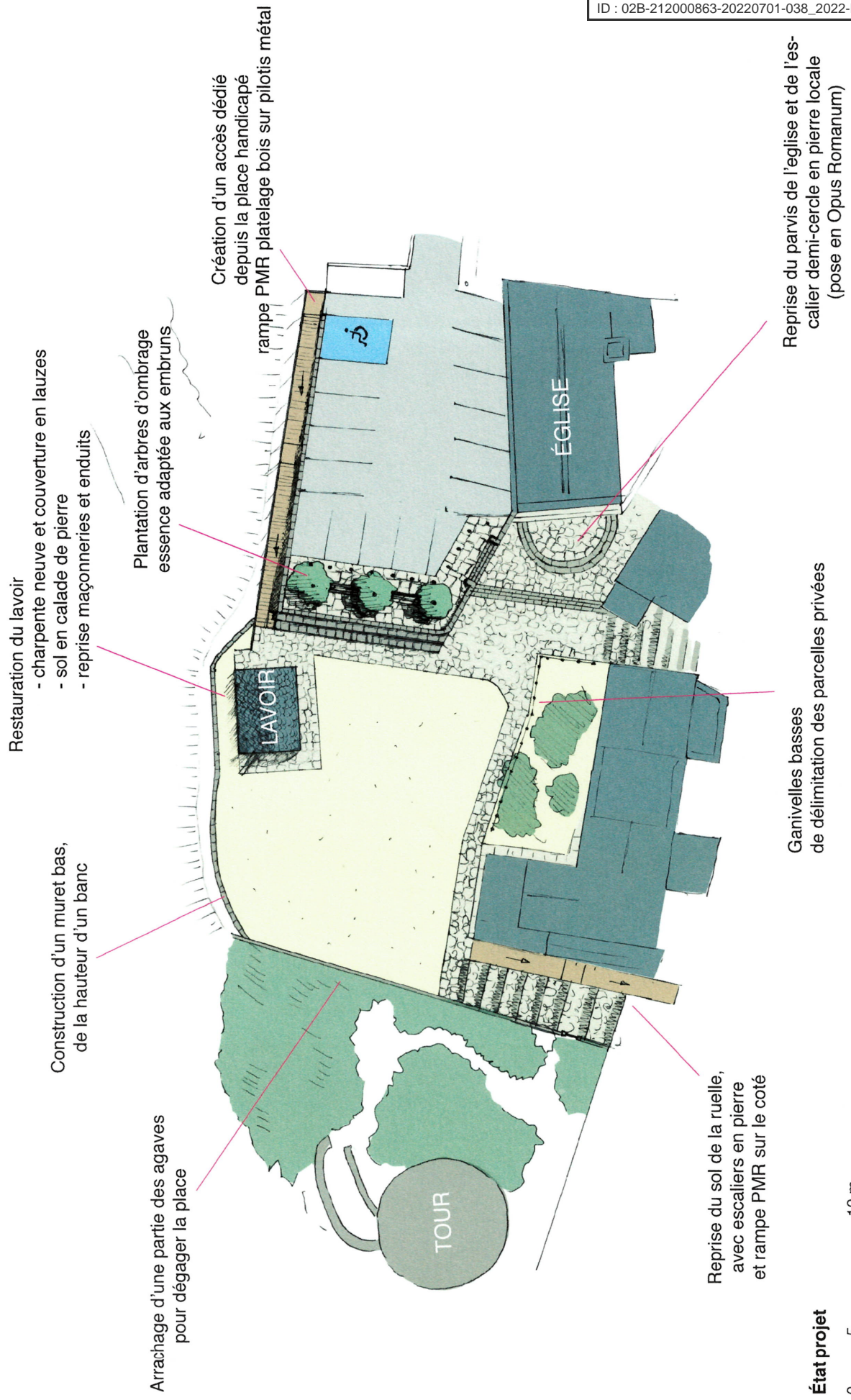
Affiché le

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE



PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



État existant

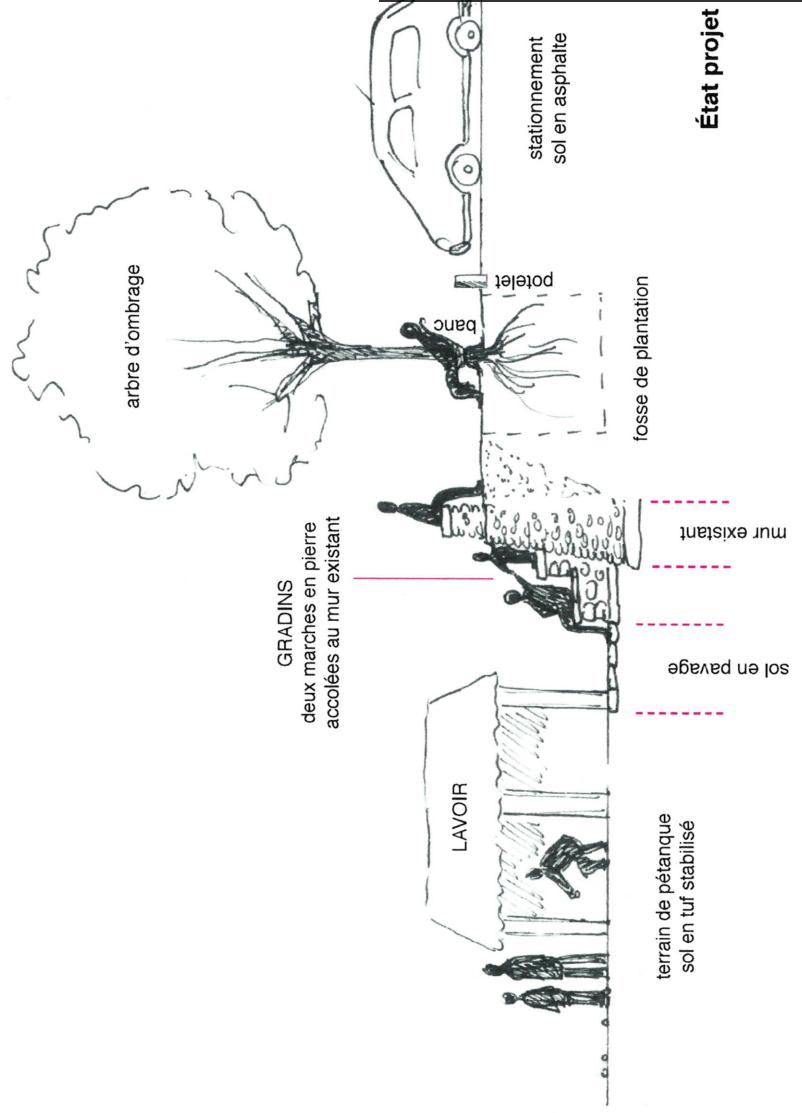
La place est encombrée d'éléments hétéroclites, le parvis de l'église est mangé par le parking et son mur de soutènement.



État existant

Un beau mur de soutènement en pierres locales, partiellement recouvert de ciment.

Mur à restaurer : purge du ciment en surface, reprise des joints sur les parties déchaussées, démolition du murets bas en pied de talus, dégagement de la terre jusqu'aux fondations du mur.



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Bersier
Levrault

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE

PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



La surface de stationnement entre en concurrence avec l'espace de la Chapelle Sant'Antone.

Pour permettre la **mise en valeur du fronton**, on prévoit le **recul des véhicules** et la **création d'un parvis**.

Le crépis et la peinture jaune actuellement en place nuisent à la qualité de l'en-semble. Il pourrait être envisagé de **finaliser la restauration de la chapelle** par la reprise de ces enduits extérieurs, en collaboration avec l'association des «amis de la chapelle Saint Antoine du port».



La placette est encombrée d'éléments hétéroclites : muret, poteaux, arbustes.

Le **dégagement de l'espace central** mettra en valeur la vue tout en facilitant les usages. Les limites privées seront matérialisées par des clôtures en ganivelles basses ou des murets bas.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE

Berger
Levrault

PORT DE CENTURI / ESQUISSE N° 4

Aménager la place San'Antone et restaurer le lavoir



La **restauration du lavoir** participera à l'amélioration de la qualité de la placette.

Les maçonneries seront reprises ponctuellement, la toiture entièrement remplacée par une couverture en lauzes, les enduits seront entièrement décrottés puis refait à la chaux avec la technique locale, les sols seront réalisés en calade et dallage de pierre locale.

Un muret bas sera construit pour sécuriser la falaise tout en **soulignant la vue sur le large**.



Les ruelles d'accès à la placette seront requalifiées par la reprise d'emmarchements en calade traditionnelle en s'inspirant des portions anciennes de ruelles encadrées en place. Un accès PMR sera aménagé.

La végétation sera dégagée pour **ouvrir des vues sur la mer**.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 02B-212000863-20220701-038_2022-DE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE 10

MARCHES DE TRAVAUX

TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING COMMUNAL POUR VEHICULES LEGERS

LOT 1 : GENIE CIVIL

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE CENTURI

Le Port,

20238 CENTURI

Mail : mairie-de-centuri@wanadoo.fr

Tél : 04.95.35.60.06

B - Identification du titulaire du marché public

SARL S3C « SOCIETE CAP CORSE CONSTRUCTION

Immeuble Parc Monceau – Rue Paratojo

20200 BASTIA

SIRET : 807 765 151 0012

Mail : contact@s3c-btp.fr

Tél : 04.95.34.22.30

C - Objet du marché public

- Référence du marché public : Travaux de création d'un parking communal pour véhicules légers
Lot 1 : Génie Civil
- Date de la notification du marché public : 18/02/2022
- Durée d'exécution du marché public : 3,5 mois (hors période de préparation)
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 10%
 - Montant HT : 253 504,00 €
 - Montant TTC : 278 854,40 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

A) DEPLACEMENT DES OLIVIERS PRESENTS SUR L'EMPRISE DES TERRASSEMENTS

L'architecte des Bâtiments de France a effectué un avis recommandant d'intégrer le végétal au projet et de conserver dans la mesure du possible les essences locales sur le parking. Des oliviers présents sur la parcelle doivent donc être conservés mais sont présents sur l'emprise des terrassements à effectuer. De manière à conserver ces sujets, il convient donc de transplanter les oliviers dans une zone temporaire hors chantier afin d'effectuer une replantation au niveau du parking une fois les opérations de terrassement terminées. L'entretien, la taille, l'arrosage et le conditionnement des oliviers s'effectuera par la Commune durant toute la durée nécessaire avant la replantation définitive des sujets sur leur emplacement défini au projet.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public qui est rémunéré par le prix nouveau n°1 suivant du marché :

- Plus-value sur PN-1 : Transplantation des oliviers sélectionnés, pour être replantés au niveau de la station d'épuration**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 3 900,00 €
- Montant TTC : 4 290,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 1,54 %

B) PROLONGEMENT DU MUR AVAL ET REPROFILAGE DU RUISSEAU A L'

ID : 02B-212000863-20220701-039_2022-DE

Un ruisseau longe la partie aval du projet. Les rejets de ce ruisseau demeurent à ce jour indéterminés, d'autant plus que la partie aval du projet semble être située dans un talweg naturel. À ce jour, aucune étude ne permet de quantifier les débits émis par le cours d'eau et ainsi de déterminer l'impact de celui-ci et de ses effluents sur le projet. Dans un souci de protéger la plateforme aval du parking, celle-ci a été implantée en moyenne à 1m au-dessus du fil d'eau du cours d'eau. Le mur séparatif longeant le cours d'eau paraît également nécessaire afin de s'affranchir des éventuelles remontées d'eaux provenant du ruisseau en cas d'intenses épisodes pluvieux. Le réseau pluvial prévu dans le cadre du projet du parking se rejette dans le ruisseau par le biais d'une ouverture en partie aval permettant ainsi d'empêcher les remontées d'eaux au niveau du parking.

Suite au débroussaillage et aux terrassements au niveau de la plateforme aval du projet, il s'avère que les aménagements complémentaires suivants sont nécessaires afin de protéger la plateforme aval du parking de l'influence du cours d'eau :

- Dévégétalisation dans le lit du ruisseau ;
- Curage du ruisseau à l'amont du projet sur environ 15m de manière à recréer un fil d'eau ;
- Remblaiement à l'amont du ruisseau, à la jonction avec le parking de manière à créer un merlon permettant de recanaliser les eaux dans le lit du ruisseau ;
- Prolongement du mur en béton armé dans le retour sur environ 10m de manière à assurer une protection supplémentaire ;

Ces aménagements complémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public qui est rémunérée par les postes 203, 301, 303, 601, 603, 604, 605 et 606 suivants du marché :

- Plus-value sur Poste 203 : Débroussaillage et démaquisage manuel ou mécanique

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 336,00 €
- Montant TTC : 369,60 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,13 %

- Plus-value sur Poste 301 : Déblais du terrain existant comprenant décapage, reprofilage du terrain et stockage des terres pour réemploi

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 280,00 €
- Montant TTC : 308,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,11 %

- Plus-value sur Poste 303 : Mise en remblai des déblais pour création de pla**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 800,00 €
- Montant TTC : 1 980,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,71 %

- Plus-value sur Poste 601 : Curage du ruisseau**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 700,00 €
- Montant TTC : 770,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,28 %

- Plus-value sur Poste 603 : Fourniture et mise en œuvre de gros béton pour assise de fondation**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 2 000,00 €
- Montant TTC : 2 200,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,79 %

- Plus-value sur Poste 604 : Réalisation de semelles du mur de soutènement en béton armé**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 620,00 €
- Montant TTC : 1 782,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,64 %

- Plus-value sur Poste 605 : Réalisation du voile de soutènement en béton armé**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 500,00 €
- Montant TTC : 1 650,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,59 %

- Plus-value sur Poste 606 : Parement en pierres du pays et pierres issus de la démolition du mur existant, appareillage à joints vifs**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 3 080,00 €
- Montant TTC : 3 388,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 1,21 %

C) SYNTHESES DES MODIFICATIONS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ INITIAL


Montant total de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 15 216,00 €
- Montant TTC : 16 737,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +6,00 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 268 720,00 €
- Montant TTC : 295 592,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PIERALLI Fabien - Gérant	A Centuri le 4/7/2022	 SARL S3C 20238 MORSIGLIA Tél. 04 98 34 22 30 SIREN : 807 765 151 - APE : 4312A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Centuri....., le 04/07/2022
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE 10

MARCHES DE TRAVAUX

TRAVAUX DE CRÉATION D'UN PARKING COMMUNAL POUR VÉHICULES LÉGERS

LOT 1 : GÉNIE CIVIL

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE CENTURI
Le Port,
20238 CENTURI
Mail : mairie-de-centuri@wanadoo.fr
Tél : 04.95.35.60.06

B - Identification du titulaire du marché public

SARL S3C « SOCIÉTÉ CAP CORSE CONSTRUCTION
Immeuble Parc Monceau – Rue Paratojo
20200 BASTIA
SIRET : 807 765 151 0012
Mail : contact@s3c-btp.fr
Tél : 04.95.34.22.30

C - Objet du marché public

- Référence du marché public : Travaux de création d'un parking communal pour véhicules légers
Lot 1 : Génie Civil
- Date de la notification du marché public : 18/02/2022
- Durée d'exécution du marché public : 3,5 mois (hors période de préparation)
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 10%
 - Montant HT : 253 504,00 €
 - Montant TTC : 278 854,40 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

A) DEPLACEMENT DES OLIVIERS PRESENTS SUR L'EMPRISE DES TERRASSEMENTS

L'architecte des Bâtiments de France a effectué un avis recommandant d'intégrer le végétal au projet et de conserver dans la mesure du possible les essences locales sur le parking. Des oliviers présents sur la parcelle doivent donc être conservés mais sont présents sur l'emprise des terrassements à effectuer. De manière à conserver ces sujets, il convient donc de transplanter les oliviers dans une zone temporaire hors chantier afin d'effectuer une replantation au niveau du parking une fois les opérations de terrassement terminées. L'entretien, la taille, l'arrosage et le conditionnement des oliviers s'effectuera par la Commune durant toute la durée nécessaire avant la replantation définitive des sujets sur leur emplacement défini au projet.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public qui est rémunéré par le prix nouveau n°1 suivant du marché :

- Plus-value sur PN-1 : Transplantation des oliviers sélectionnés, pour être replantés au niveau de la station d'épuration**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 3 900,00 €
- Montant TTC : 4 290,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 1,54 %

B) PROLONGEMENT DU MUR AVAL ET REPROFILAGE DU RUISSEAU A L'

ID : 02B-212000863-20220701-039_2022-DE

Un ruisseau longe la partie aval du projet. Les rejets de ce ruisseau demeurent à ce jour indéterminés, d'autant plus que la partie aval du projet semble être située dans un talweg naturel. À ce jour, aucune étude ne permet de quantifier les débits émis par le cours d'eau et ainsi de déterminer l'impact de celui-ci et de ses effluents sur le projet. Dans un souci de protéger la plateforme aval du parking, celle-ci a été implantée en moyenne à 1m au-dessus du fil d'eau du cours d'eau. Le mur séparatif longeant le cours d'eau paraît également nécessaire afin de s'affranchir des éventuelles remontées d'eaux provenant du ruisseau en cas d'intenses épisodes pluvieux. Le réseau pluvial prévu dans le cadre du projet du parking se rejette dans le ruisseau par le biais d'une ouverture en partie aval permettant ainsi d'empêcher les remontées d'eaux au niveau du parking.

Suite au débroussaillage et aux terrassements au niveau de la plateforme aval du projet, il s'avère que les aménagements complémentaires suivants sont nécessaires afin de protéger la plateforme aval du parking de l'influence du cours d'eau :

- Dévégétalisation dans le lit du ruisseau ;
- Curage du ruisseau à l'amont du projet sur environ 15m de manière à recréer un fil d'eau ;
- Remblaiement à l'amont du ruisseau, à la jonction avec le parking de manière à créer un merlon permettant de recanaliser les eaux dans le lit du ruisseau ;
- Prolongement du mur en béton armé dans le retour sur environ 10m de manière à assurer une protection supplémentaire ;

Ces aménagements complémentaires ont une incidence financière sur le montant du marché public qui est rémunérée par les postes 203, 301, 303, 601, 603, 604, 605 et 606 suivants du marché :

- Plus-value sur Poste 203 : Débroussaillage et démaquisage manuel ou mécanique

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 336,00 €
- Montant TTC : 369,60 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,13 %

- Plus-value sur Poste 301 : Déblais du terrain existant comprenant décapage, reprofilage du terrain et stockage des terres pour réemploi

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 280,00 €
- Montant TTC : 308,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,11 %

- Plus-value sur Poste 303 : Mise en remblai des déblais pour création de pla**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 800,00 €
- Montant TTC : 1 980,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,71 %

- Plus-value sur Poste 601 : Curage du ruisseau**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 700,00 €
- Montant TTC : 770,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,28 %

- Plus-value sur Poste 603 : Fourniture et mise en œuvre de gros béton pour assise de fondation**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 2 000,00 €
- Montant TTC : 2 200,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,79 %

- Plus-value sur Poste 604 : Réalisation de semelles du mur de soutènement en béton armé**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 620,00 €
- Montant TTC : 1 782,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,64 %

- Plus-value sur Poste 605 : Réalisation du voile de soutènement en béton armé**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 500,00 €
- Montant TTC : 1 650,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 0,59 %

- Plus-value sur Poste 606 : Parement en pierres du pays et pierres issus de la démolition du mur existant, appareillage à joints vifs**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de la plus-value :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 3 080,00 €
- Montant TTC : 3 388,00 €
- % d'écart introduit par la plus-value : + 1,21 %

C) SYNTHESES DES MODIFICATIONS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU MARCHÉ INITIAL

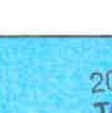
Montant total de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 15 216,00 €
- Montant TTC : 16 737,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +6,00 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 268 720,00 €
- Montant TTC : 295 592,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PIERALLI Fabien - Gérant	A Centuri le 4/7/2022	 SARL S3C 20238 MORSIGLIA Tél. 07 95 34 22 30 SIREN : 807 765 151 - APE : 4312A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Centuri....., le 04/07/2022
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)




G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°39/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

Par délibération n°03/2022 en date du 05/02/2022, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché du lot 1, relatif à la création de l'aire de stationnement de CARAJA 1 au port de CENTURI, au groupement d'entreprises S3C / TERRA CAP pour un montant de 253 504.00€ hors taxes.

Le marché correspondant a donc été passé avec ce groupement et les travaux ont été engagés début mars 2022.

En cours de réalisation il est apparu nécessaire de demander au groupement certaines prestations supplémentaires qui n'étaient pas prévues au marché, afin de mieux protéger la plateforme aval du parking de l'influence du cours d'eau :

- Suppression de la végétation dans le lit du ruisseau de la MORTA.
- Curage du ruisseau à l'amont, sur environ 15m de manière à recréer un fil d'eau régulier
- Remblaiement des berges à l'amont du parking, de façon à créer un merlon permettant de canaliser les eaux dans le lit du ruisseau.
- Prolongement du mur en béton armé longeant le ruisseau par un mur en retour, pour assurer une protection complémentaire.

Un avenant au marché a été préparé, en application de l'article L2194-1, 2°) et 5°) du Code de la Commande Publique, pour prendre en compte ces travaux supplémentaires, indispensables à la pérennité des ouvrages qui seront réalisés.

Le montant de cet avenant s'élève à 15 216€ HT, soit 16 737.60€ TTC, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport au montant initial du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation de cet avenant au marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré

Décide

- D'approuver la passation de l'avenant d'un montant de 15 216€ HT au marché contracté avec le groupement S3C / TERRA CAP.
- D'autoriser le maire à signer cet avenant
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget sur l'opération n°2021/04.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°39/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

Par délibération n°03/2022 en date du 05/02/2022, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché du lot 1, relatif à la création de l'aire de stationnement de CARAJA 1 au port de CENTURI, au groupement d'entreprises S3C / TERRA CAP pour un montant de 253 504.00€ hors taxes.

Le marché correspondant a donc été passé avec ce groupement et les travaux ont été engagés début mars 2022.

En cours de réalisation il est apparu nécessaire de demander au groupement certaines prestations supplémentaires qui n'étaient pas prévues au marché, afin de mieux protéger la plateforme aval du parking de l'influence du cours d'eau :

- Suppression de la végétation dans le lit du ruisseau de la MORTA.
- Curage du ruisseau à l'amont, sur environ 15m de manière à recréer un fil d'eau régulier
- Remblaiement des berges à l'amont du parking, de façon à créer un merlon permettant de canaliser les eaux dans le lit du ruisseau.
- Prolongement du mur en béton armé longeant le ruisseau par un mur en retour, pour assurer une protection complémentaire.

Un avenant au marché a été préparé, en application de l'article L2194-1, 2°) et 5°) du Code de la Commande Publique, pour prendre en compte ces travaux supplémentaires, indispensables à la pérennité des ouvrages qui seront réalisés.

Le montant de cet avenant s'élève à 15 216€ HT, soit 16 737.60€ TTC, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport au montant initial du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation de cet avenant au marché.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré

Décide

- D'approuver la passation de l'avenant d'un montant de 15 216€ HT au marché contracté avec le groupement S3C / TERRA CAP.
- D'autoriser le maire à signer cet avenant
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget sur l'opération n°2021/04.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- représentés : 01
- votants : 08
- Pour : 08
- Contre : 00
- Abstentions : 00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°40/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés: MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

Par délibération n°03/2022 en date du 05 février 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offre lancé pour l'attribution du lot n°2 (espaces verts) relatif à la réalisation de l'aire de stationnement de CARAJA 1 au port de CENTURI, compte tenu du montant trop élevé des propositions remises par les entreprises.

A la suite de cette décision, une consultation a été lancée par la commune auprès de trois entreprises.

Une seule offre a été reçue, celle de l'entreprise S3C.

L'offre, d'un montant de 9 050 € HT, se situe à un niveau acceptable par rapport à l'estimation de la commune (+3,78%).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la passation du marché relatif au lot 2 avec la société S3C, pour un montant de 9 050,00 € HT.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la passation du marché relatif au lot n°2 espaces verts relatif à l'aménagement de l'aire de stationnement de CARAJA 1.
- D'autoriser le maire à signer le marché correspondant.
- Dit que les dépenses seront imputées sur l'opération n°2021/04.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



**MAIRIE DE CENTURI**

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- représentés : 01
- votants : 08
- Pour : 08
- Contre : 00
- Abstentions : 00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°40/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés: MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal, dûment réuni, son président lui expose :

Par délibération n°03/2022 en date du 05 février 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à l'appel d'offre lancé pour l'attribution du lot n°2 (espaces verts) relatif à la réalisation de l'aire de stationnement de CARAJA 1 au port de CENTURI, compte tenu du montant trop élevé des propositions remises par les entreprises.

A la suite de cette décision, une consultation a été lancée par la commune auprès de trois entreprises.

Une seule offre a été reçue, celle de l'entreprise S3C.

L'offre, d'un montant de 9 050 € HT, se situe à un niveau acceptable par rapport à l'estimation de la commune (+3,78%).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la passation du marché relatif au lot 2 avec la société S3C, pour un montant de 9 050,00 € HT.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la passation du marché relatif au lot n°2 espaces verts relatif à l'aménagement de l'aire de stationnement de CARAJA 1.
- D'autoriser le maire à signer le marché correspondant.
- Dit que les dépenses seront imputées sur l'opération n°2021/04.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI





MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- représentés : 01
- votants : 08
- Pour : 08
- Contre : 00
- Abstentions : 00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°41/2022

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés: MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal dûment réuni, son président lui expose qu'une association a sollicité la commune de Centuri pour obtenir son aide financière, de manière à lui permettre de mener à bien les actions qu'elle a prévu de réaliser en 2022.

Dans ces conditions, le conseil municipal après avoir examiné la demande exprimée, et après en avoir délibéré.

OBJET :

Attribution d'une subvention à une association.

DECIDE :

D'attribuer la subvention suivante :

- **AFSE (Association française des sclérosés en plaques) : 400 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI



MAIRIE DE CENTURI

20238 CENTURI

Nombres de conseillers :

- en exercice :	11
- présents :	07
- représentés :	01
- votants :	08
- Pour :	08
- Contre :	00
- Abstentions :	00

DATE DE
CONVOCATION :

27/06/2022

DATE D'AFFICHAGE :

04/07/2022

N°41/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier juillet à dix-huit heures trente, **le conseil municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, RINGIONI Jean Antoine, CARRARA Emile

Absents : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, DELLAPINA Pierre.

Représentés : MELIO Antonia

Madame **WENDLING Corinne** a été élue secrétaire.

Le conseil municipal dûment réuni, son président lui expose qu'une association a sollicité la commune de Centuri pour obtenir son aide financière, de manière à lui permettre de mener à bien les actions qu'elle a prévu de réaliser en 2022.

Dans ces conditions, le conseil municipal après avoir examiné la demande exprimée, et après en avoir délibéré.

OBJET :

Attribution d'une subvention à
une association.

DECIDE :

D'attribuer la subvention suivante :

- **AFSE (Association française des sclérosés en plaques) : 400 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,

CENTURI, le 01 juillet 2022.

Le Maire
Pierre RIMATTEI